



Compte-rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du
05 mai 2015

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2015

L'an deux mille quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la Convocation : le 29 avril 2015

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULE, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Chantal BOUSSICAUD, Jean-Eudes DAVID, Marie-Paule DENOS, Denis BARRE, Laurent JEGAT, Françoise BLANCHARD, Martial GUYOT, Sandrine BARBIER, Soizig TEXIER, Anne MOISAN, Claire MARQUENIE, Virginie SABLE, Jérôme FABLET, Yoann BEUNEL, Cindy LE ROCH

ABSENT DONNANT POUVOIR : Michel LEQUITTE donnant pouvoir à M. A. Marchal
Alain GILLOT donnant pouvoir à Mme C. Olivier
Christel BARBOTEAU donnant pouvoir à R. Brulé

ABSENT: Mme Carole Chopelin

Membres en exercice : 23
Membres présents : 19
Membres absents : 4
Procurations : 3
Votants : 22

Mme Françoise Blanchard a été élu secrétaire de séance

1- Constitution du Jury d'Assises 2016

Monsieur le Maire indique que M. le Préfet a sollicité le concours de la commune pour procéder au tirage au sort de 6 Sérentais inscrits sur la liste électorale. Ce tirage au sort a pour objet de constituer la liste préparatoire des jurés. Le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui des jurés fixé pour la circonscription considérée.

Ont donc été tirés au sort :

- **M. Julien Davaud**
- **M. Alban Le Bozec**
- **Mme Martine Leclerc**
- **M. Alexandre Denoual (la Ville gal)**
- **Mme Myriam Marivin**
- **M Jean-Marc Gouarin**

2- Approbation du nouveau Projet Educatif Territorial

Monsieur le Maire invite Mme Olivier à présenter ce point. Un premier bilan de l'expérience en cours montre notamment que :

- Le taux de participation aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a avoisiné les 100 % (tous les enfants ont participé aux activités au moins une fois).
- Le niveau de satisfaction des différents partis concernés est globalement satisfaisant tant pour les enseignants que pour les parents et surtout les enfants.

- La Commune a fait un effort financier conséquent puisque le coût par enfant lié à la réforme des rythmes scolaires avoisine les 320 € par enfant par an (230 € si l'on déduit les aides de l'Etat).

Au regard des souhaits exprimés, en particulier par les enseignants, il est proposé de faire quelques aménagements aux plannings mis en œuvre cette année scolaire. Ces aménagements visent en particulier à ne mettre en œuvre que deux plannings, à harmoniser les horaires pour les grandes sections, à proposer des TAP même aux maternelles. Cette solution simplifie les temps d'intervention des agents municipaux toutefois elle implique une prise en charge plus importante des maternelles pendant 1,5 h en particulier le lundi après-midi.

Vu les orientations du comité de pilotage du PEDT,
sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De valider le nouveau Projet Educatif Territorial :**
 - o **De préciser que les heures d'organisation des TAP sont les suivants :**
 - **Des PS au CE1 : le lundi de 15 h à 16 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 15 h00**
 - **Des CE2 au CM2 : le lundi de 13 h 30 à 15 h 00 et le jeudi de 15 h 00 à 16 h 30.**

3- Réforme des rythmes scolaires : sollicitation des aides de la CAF

Mme Olivier explique que dans le cadre de la mise en œuvre des TAP, la Commune peut obtenir une aide de la CAF de l'ordre de 0,52 € par heure et par enfant si la Commune s'est engagée d'une part dans un PEDT et si les activités sont déclarées dans le cadre d'un ALSH. La déclaration « en ALSH » suppose en particulier de respecter les normes d'encadrement des enfants et de disposer d'une Direction diplômée. La Commune mettant en œuvre des moyens en adéquation avec ces conditions, il apparaît opportun de solliciter ces aides à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De solliciter l'aide de la CAF dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.**

4- Attribution des marchés pour l'extension du pôle de services

M. Le Maire indique qu'au regard des délégations accordées au Maire, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les attributions de marché pour le projet d'extension du pôle de services. Il propose de se conformer au rapport d'analyse du maître d'œuvre.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'attribuer comme suit les marchés pour l'extension du pôle de services :**

Lots	Entreprise retenue	Montant € HT
1- Gros œuvre	Beunel	34 508,25
2- Charpente bois bardage	IC Bois	24 814,13
3- Couverture - Etanchéité	AR Toitures	31 556,46
4- Menuiseries aluminium	REALU	14 951,26
5- Menuiseries bois	Thétiot	21 990,00
6- Cloisons sèches -isolation	SLMH	28 215,50

7- Plafonds suspendus	Sud Bretagne Plafonds	2680,57
8- Revêtements de sols - faïence	Nicol	15 183,63
9- peinture	Golfe Peinture	5627,86
10- Test étanchéité à l'air	Evalys	890,00
11- Electricité - Ventilation	Lantrain	24 075,03
12- Chauffage PAC - Plomberie	Anvolia	28 544,16

5- Demande de subvention complémentaire

M. le Maire et M. Brulé expliquent qu'une subvention de 2000 € a déjà été accordée au bénéfice de l'association les Passeurs d'images et de Sons. Il est proposé de leur octroyer une aide complémentaire de 700 € en vue de les aider à financer le Docu-Concert « soirée Printemps Kurde » du 11 avril dernier dont le coût a atteint 2006,49 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'accorder une aide de 700 € au bénéfice de l'association les passeurs d'images et de sons.**

6- Admission en non-valeur

M. le Maire précise que le locataire préalable de la « Cavavin », M. Desforges, avait effectué de nombreux travaux dans la cellule commerciale (sol, éclairage, climatisation) d'un montant supérieur à 12 000 € HT qui ont donné une plus-value à l'ensemble. Ces travaux ont permis d'une part de retrouver rapidement un repreneur, d'autre part d'éviter des travaux en régie. En conséquence et compte tenu de ces éléments il est proposé, d'admettre en non-valeur la dette de M. Desforges d'un montant de 8 096,16 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'admettre en non-valeur un ensemble de titres d'un montant de 8096,16 €**

7- Principe de cession de portion d'un chemin d'exploitation

M. le Maire fait part de la demande de M. Guyot Didier de faire l'acquisition d'une portion de chemin rural d'exploitation ZM 9 (domaine privé de la Commune) dans le village de la Saudraie. Cette demande peut être acceptée si le projet d'acquisition de la parcelle ZN 70 par M. Guyot se finalise. Il convient en effet de ne pas laisser de parcelles enclavées. Il conviendra de consulter les services du domaine pour évaluer le prix du bien et engager, si besoin, une procédure d'enquête publique.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **Sous réserve de l'acquisition par l'intéressé de la parcelle ZN 70, de donner un avis favorable de principe à la cession d'une portion du chemin d'exploitation ZM 9 au bénéfice de D. Guyot.**
- **De préciser qu'il conviendra d'en arrêter ultérieurement les conditions de cession et le prix.**

8- Affaires diverses

a) Aménagement du Clos du Verger

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage a été confiée à M. Le Jallé afin d'examiner les possibilités d'aménagement des voies du lotissement du Clos du Verger. M. le Jallé explique la problématique de ces aménagements. Les problèmes de voies de circulation douce et d'éclairage public sont particulièrement sensibles. Il préconise d'effectuer des aménagements légers qui supposeront l'abattage d'un certain nombre d'arbres, les placettes ne seront pas affectées. Cette opération semble indispensable pour pouvoir respecter les normes d'accessibilité pour tous. Un premier chiffrage des travaux permet d'estimer la dépense autour de 50 000 € HT, il conviendra d'y ajouter environ 10 000 € pour l'éclairage et il sera également nécessaire d'intervenir sur le réseau d'eaux usées. Une rencontre avec les riverains devra être programmée fin mai.

b) Projet de crématorium à la Chapelle-Caro

M. le Maire de la Chapelle-Caro sollicite la commune pour participer au financement d'un crématorium qui serait créé sous la forme juridique d'un Syndicat Mixte. Le Conseil estime que compte tenu de la nature du projet, il apparaîtrait plus opportun de construire un projet à l'échelle d'un Pays et de ne pas le limiter à quelques communes.

c) Information élagage

MM Brulé et David indiquent que suite au courrier qui a été transmis par la Commune, l'essentiel des propriétaires a fait preuve de civisme en procédant aux opérations d'élagage qui s'avéraient nécessaires pour permettre une bonne circulation en particulier des cars scolaires.

d) Réalisation d'un emprunt

Afin de financer particulièrement les travaux d'extension du pôle de services, la Commune a effectué une consultation auprès des banques en vue de réaliser un emprunt. L'offre la mieux disante est celle du CMB. Le montant de l'emprunt est de 500 000 € d'une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,59 %.

e) Madone des motards

Le circuit d'arrivée demeure à finaliser. La Commune du Roc Saint André ayant émis un avis négatif pour un passage sur son territoire, il est envisagé de faire passer les motards par Malestroit. Il conviendra de réunir les associations pour préciser les engagements respectifs. Une demande de devis est en cours auprès d'une entreprise intervenant dans le cadre des obligations liées aux secours.

f) Façade du musée

Le cabinet Bléher a proposé plusieurs couleurs de peinture pour la façade du « nouveau » musée. Le Conseil opte pour la couleur rouge

g) Questions intercommunales

M. le maire fait part des différentes études en cours conduites à l'échelle intercommunale et qui impacteront à terme directement la vie communale. Ces études portent sur le pacte financier et fiscal, les mutualisations envisageables, les nouveaux territoires communautaires. Au regard de l'importance des sujets, M. le Maire considère qu'il serait nécessaire de consulter la population avant de se positionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus